



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE MONT-ROYAL LE LUNDI
22 MARS 2021 À 19 h, AU 90, AVENUE ROOSEVELT**

Présents :

Le maire: Philippe Roy

les conseillers : Erin Kennedy
John Miller
Joseph Daoura
Minh-Diem Le Thi
Michelle Setlakwe
Jonathan Lang

formant quorum

et

Alexandre Verdy, Greffier
Ava L. Couch, Directrice générale

- À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter. Les votes à l'unanimité sont donc des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

1. Ouverture de la séance et mots des élus

Le maire ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux gens visionnant la séance. De plus, les membres du conseil informent les personnes visionnant la séance de sujets et d'événements passés ou à venir

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 21-03-01

Objet : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 22 mars 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 21-03-01

Subject: Adoption of Agenda

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To adopt the agenda of Regular Meeting of March 22, 2021.

CARRIED UNANIMOUSLY

3. Période de questions du public

Le maire Philippe Roy ouvre la période de questions à 19 h 21. Il répond aux questions transmises par 8 citoyens. La période de questions se termine à 19 h 35.

4. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 22 février 2021

RÉSOLUTION N° 21-03-02

Objet : Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 22 février 2021

ATTENDU QUE copies du procès-verbal de la réunion ordinaire du 22 février 2021 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal ont été remises à chaque membre du conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'adopter le procès-verbal de la réunion ordinaire du 22 février 2021 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 21-03-02

Subject: Adoption of Minutes of February 22, 2021 Regular Meeting

WHEREAS copies of the minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of February 22, 2021, have been delivered to each member of Council within the time prescribed by section 333 of the Cities and Towns Act, the Town Clerk shall be dispensed with the reading thereof;

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To adopt the Minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of February 22, 2021.

CARRIED UNANIMOUSLY

5. Dépôt de documents :

- .1 Liste des commandes - 1er au 23 février - 10 000\$
- .2 Liste des commandes - 1er au 23 février - 25 000\$
- .3 Liste des commandes - 1er au 23 février - 50 000\$
- .4 Liste des commandes - 24 au 28 février - 20 000\$
- .5 Liste des commandes - 24 au 28 février - 50 000\$
- .6 Liste des achats sans émission de bon de commande
- .7 Liste des chèques et dépôts Directs
- .8 Rapport d'activité du trésorier - Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités
- .9 Permis et certificats
- .10 Rapport - ressources humaines

6. Désignation du maire suppléant

RÉSOLUTION N° 21-03-03

Objet : Désignation du maire suppléant

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par le conseiller Jonathan Lang, il est résolu :

De désigner la conseillère Michelle Setlakwe comme mairesse suppléante de la Ville de Mont-Royal, pour les mois d'avril à juillet 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 21-03-03

Subject: Designation of Acting Mayor

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Jonathan Lang, and resolved:

To designate Councillor Michelle Setlakwe as Acting Mayor for the Town of Mount Royal, for the months of April to July 2021.

CARRIED UNANIMOUSLY

7. Renonciations à deux servitudes

RÉSOLUTION N° 21-03-04

Objet : Renonciations à deux servitudes

Sur proposition du conseiller Jonathan Lang, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

De renoncer à la servitude affectant le lot 4 666 768 du Cadastre du Québec appartenant à la société en commandite Quartier Royalmount et créée par l'acte de vente daté du 5 décembre 1956 et enregistré au registre foncier sous le numéro 1 245 556;

De renoncer à la servitude affectant le lot 1 679 055 du Cadastre du Québec appartenant à la société en commandite Quartier Royalmount et créée par l'acte de vente daté du 27 novembre 1953 et enregistré au registre foncier sous le numéro 1 045 730;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant, ainsi que le greffier ou son assistant, à signer pour et au nom de la Ville tous les documents jugés utiles et nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 21-03-04

Subject: Renunciations to 2 servitudes

It was moved by Councillor Jonathan Lang, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

To renounce to the servitude affecting lot 4 666 768 of the Cadastre du Québec belonging to the limited partnership Quartier Royalmount and created by the deed of sale dated December 5, 1956 and registered at the Land Register under number 1 245 556;

To renounce to the servitude affecting lot 1 679 055 of the Cadastre du Québec belonging to the limited partnership Quartier Royalmount and created by the deed of sale dated November 27, 1953 and registered at the Land Register under number 1 045 730;

To authorize the mayor or acting mayor or the Town clerk or his assistant to sign, for and on behalf of the Town, all documents deemed useful and necessary to give full effect to this resolution.

CARRIED UNANIMOUSLY

8. Approbation de la programmation des travaux dans le cadre du programme TECQ 2019-2023 du MAMH pour l'année 2021

RÉSOLUTION N° 21-03-05

Objet : Approbation de la programmation des travaux dans le cadre du programme TECQ 2019-2023 du MAMH pour l'année 2021

ATTENDU QUE la Ville de Mont-Royal a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la Ville de Mont-Royal doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Sur proposition du conseiller Jonathan Lang, appuyée par la conseillère Michelle Setlakwe, il est résolu :

De respecter les modalités du guide qui s'appliquent à Ville de Mont-Royal;

RESOLUTION N° 21-03-05

Subject: Approval of the work MAMH TECQ 2019-2023 Program for year 2021

WHEREAS the Town of Mount Royal has examined Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxes sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) for years 2019 to 2023;

WHEREAS the Town of Mount Royal must respect the procedures in the guide that apply to it in order to receive the government contribution that was confirmed to it in a letter from the Minister of Municipal Affairs and Housing;

It was moved by Councillor Jonathan Lang, seconded by Councillor Michelle Setlakwe, and resolved:

To respect the procedures in the guide that apply to it;

De dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme TECQ 2019-2023;

D'approuver la programmation des travaux version no.2 dans le cadre du programme TECQ 2019-2023 du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour l'année 2021;

D'autoriser l'envoi au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la demande d'aide financière liée à la programmation des travaux version no.2 TECQ 2019-2023 et de tous les autres documents exigés par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en vue de recevoir la contribution gouvernementale;

De respecter l'atteinte du seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 75 \$ par habitant par année;

D'informer le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

D'attester que la programmation de travaux version no.2 ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

To release Canada and Quebec as well as their Ministers, senior officials, employees and agents from all responsibility regarding claims, requirements, losses, damage and costs of any kind based on an injury inflicted upon a person, that person's death, damage caused to property or the loss of property due to a deliberate or negligent act stemming directly or indirectly from investments made by way of the government contribution obtained from the TECQ 2019-2023 Program;

To approve the work program rev.2 in respect to the Minister of Municipal Affairs and Housing TECQ 2019-2023 program for the year 2021;

To authorize the deposit of the subvention request for the Minister of Municipal Affairs and Housing TECQ 2019-2023 Program rev.2 and all other documents required by the Minister of Municipal Affairs and Housing required to receive the government contribution;

To realize the capital asset minimal threshold in municipal infrastructures fixed at \$75 per resident per year of the program;

To inform the Minister of Municipal Affairs and Housing of any changes that will be made to the programming work approved by this resolution;

To certify that the work program rev.2 includes true costs and reflects the admissible work-related costs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

9. Ratification des débours pour la période du 1er février au 28 février 2021

RÉSOLUTION N° 21-03-06

RESOLUTION N° 21-03-06

Objet : Ratification des débours pour la période du 1er février au 28 février 2021

Subject: Confirmation of Disbursements for the period of February 1 to February 28, 2021

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

De confirmer et d'approuver les débours visant la période 1er février au 28 février 2021:

To confirm and approve the disbursements for the period between February 1 to February 28, 2021:

Masse salariale: 1 497 206 \$

Payroll: \$1,497,206

Fournisseurs et autres paiements: 1 689 964 \$

Suppliers and other payments: \$1,689,964

Assurances :	68 420 \$	Insurance:	\$68,420
Frais de financement :	26 865 \$	Financing costs:	\$26,865
Remboursement en capital – Dette à long terme :	112 000 \$	Principal reimbursements – long term debt:	\$112,000
Total des déboursés:	3 394 455 \$	Total disbursements:	\$3,394,455

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

10. Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques

RÉSOLUTION N° 21-03-07

RESOLUTION N° 21-03-07

Objet : Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques

Subject: Awarding of a bond issue contract following a public tender call

ATTENDU QUE conformément aux Règlements d'emprunt numéros 06-0118, E-1201, E-1702, E-1802, E-1902, E-1903, E-1904, E-2001, E-2002 et E-2003 la Ville de Mont-Royal souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Mont-Royal a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal » des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 6 avril 2021, au montant de 9 248 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessous, le ministère des Finances a reçu six soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q., chapitre C-19) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

Nom du soumission	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
1 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.	99,01551	592 000 \$	0,50000 %	2022	1,59932 %
		602 000 \$	0,60000 %	2023	
		609 000 \$	0,85000 %	2024	
		617 000 \$	1,15000 %	2025	
		6 828 000 \$	1,45000 %	2026	
2 - MACKIE RESEARCH CAPITAL CORPORATION SCOTIA CAPITAUX INC.	99,19500	592 000 \$	0,60000 %	2022	1,60790 %
		602 000 \$	0,65000 %	2023	
		609 000 \$	0,85000 %	2024	
		617 000 \$	1,25000 %	2025	
		6 828 000 \$	1,50000 %	2026	
3 - BMO NESBITT BURNS INC.	99,18800	592 000 \$	0,50000 %	2022	1,61031 %
		602 000 \$	0,80000 %	2023	
		609 000 \$	1,00000 %	2024	
		617 000 \$	1,10000 %	2025	
		6 828 000 \$	1,50000 %	2026	
4 - BANQUE NATIONALE INC.	98,73000	592 000 \$	0,50000 %	2022	1,62478 %
		602 000 \$	0,65000 %	2023	
		609 000 \$	0,80000 %	2024	
		617 000 \$	1,15000 %	2025	
		6 828 000 \$	1,40000 %	2026	
5 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.	98,68500	592 000 \$	0,50000 %	2022	1,64028 %
		602 000 \$	0,65000 %	2023	
		609 000 \$	0,90000 %	2024	
		617 000 \$	1,15000 %	2025	
		6 828 000 \$	1,40000 %	2026	
6 - MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.	98,60439	592 000 \$	0,40000 %	2022	1,64586 %
		602 000 \$	0,50000 %	2023	
		609 000 \$	0,80000 %	2024	
		617 000 \$	1,10000 %	2025	
		6 828 000 \$	1,40000 %	2026	

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC. est la plus avantageuse;

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 9 248 000 \$ de la Ville de Mont-Royal soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC. ;

QUE demande soit faite à ces derniers de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires Municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

QUE le maire, M. Philippe Roy et la trésorière, Mme Nathalie Rhéaume soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

11. Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par obligations au montant de 9 248 000 \$ qui sera réalisé le 6 avril 2021

RÉSOLUTION N° 21-03-08

Objet : Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par obligations au montant de 9 248 000 \$ qui sera réalisé le 6 avril 2021

RESOLUTION N° 21-03-08

Subject: Concordance, short term and extension resolution relating to a bond loan in the amount of \$9,248,000 to be completed on April 6, 2021

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Mont-Royal souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant de 9 248 000 \$ qui sera réalisé le 6 avril 2021, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt n°	Pour un montant
06-1118	438 500 \$
06-0118	678 500 \$
E-1201	1 279 500 \$
E-1702	44 000 \$
E-1702	307 500 \$
E-1802	125 000 \$
E-1802	82 000 \$
E-1902	316 000 \$
E-1903	200 000 \$
E-1904	115 000 \$
E-1904	80 000 \$
E-1904	250 000 \$
E-1904	30 000 \$
E-2001	185 000 \$
E-2002	70 000 \$
E-2002	97 000 \$
E-2002	262 000 \$
E-2002	257 000 \$
E-2003	682 000 \$
E-2003	3 483 000 \$
E-2003	266 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (R.L.R.Q., chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros E-1201, E-1702, E-1802, E-1902, E-1903, E-1904, E-2001, E-2002 et E-2003, la Ville de Mont-Royal souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

ATTENDU QUE la Ville de Mont-Royal avait le 5 avril 2021, un emprunt au montant de 4 035 000 \$, sur un emprunt original de 6 084 000 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 06-0118, 06-0118 et E-1201;

ATTENDU QUE, en date du 5 avril 2021, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui sera réalisé le 6 avril 2021 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2e alinéa de l'article 2 précipité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 06-0118, 06-0118 et E-1201;

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit:

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 6 avril 2021;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 6 avril et le 6 octobre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant:

BANQUE NATIONALE DU CANADA
SUCCURSALE 00761
1319 CANORA
MONT-ROYAL, QC H3P 2J5

8. que les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Mont-Royal, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros E-1201, E-1702, E-1802, E-1902, E-1903, E-1904, E-2001, E-2002 et E-2003 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 6 avril 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par obligations du 6 avril 2021, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 06-0118, 06-0118 et E-1201, soit prolongé de 1 jour.

12. Fourniture d'enrobés bitumineux pour l'année 2021

RÉSOLUTION N° 21-03-09

Objet : Fourniture d'enrobés bitumineux pour l'année 2021

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par le conseiller Jonathan Lang, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 148 225 \$ (taxes incluses) en 2021 pour la fourniture d'enrobés bitumineux, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à CONSTRUCTION DJL INC. le contrat (C-2021-39) à cette fin, aux prix unitaires soumis, soit au prix total de 146 758,40 \$ (taxes comprises), conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

D'imputer cette dépense comme suit :

Provenance: Budget de fonctionnement 2021

Imputation: 02-413-00-622 - « Matériaux - aqueducs (réparation de bris) »

02-415-00-622 - « Matériel - Réparations des surfaces suite entretien »

02-321-00-625 - « Matériel - Entretien des rues »

Contrat : 146 758,40 \$ (taxes incluses)
Dépense totale : 148 225 \$ (taxes incluses)
Crédit : 135 349,18 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 21-03-09

Subject: Supply of asphalt mixes for the year 2021

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Jonathan Lang, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$148,225 (taxes included) in 2021 for the supply of asphalt mixes, which includes, as needed, all accessory costs;

To award to CONSTRUCTION DJL INC. the contract (C-2021-39) to undertake these works, for the unit prices submitted, in the total amount of \$146,758.40 (taxes included), in accordance with the tendering documents;

To charge this expenditure as follow:

Source: Operating Budget 2021

Appropriation: 02-413-00-622 - "Matériaux - aqueducs (réparation de bris)"

02-415-00-622 - "Matériel - Réparations des surfaces suite entretien"

02-321-00-625 - "Matériel - Entretien des rues"

Contract: \$146,758,40 (taxes included)
Total expense: \$148,225 (taxes included)
Credit: \$135,349.18

CARRIED UNANIMOUSLY

13. Fourniture, plantation et entretien des nouveaux arbres

RÉSOLUTION N° 21-03-10

Objet : Fourniture, plantation et entretien des nouveaux arbres

Sur proposition de la conseillère Michelle Setlakwe, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 246 000 \$ (taxes incluses) en 2021 pour la fourniture, plantation et entretien des nouveaux arbres, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme soit la compagnie PÉPINIÈRE JARDIN 2000 INC. le contrat (C-2021-18) à cette fin, aux prix unitaires soumis, soit au prix total de 225 230,28 \$ (taxes incluses) pour l'année 2021,

RESOLUTION N° 21-03-10

Subject: Supply, planting and maintenance of new trees

It was moved by Councillor Michelle Setlakwe, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$246,000 (taxes included) in 2021 for the supply, planting and maintenance of new trees, which includes, as needed, all accessory costs;

To award to the lowest tenderer, PÉPINIÈRE JARDIN 2000 INC. the contract (C-2021-18) to undertake these works with the unit prices submitted, for the total amount of \$225,230.28 (taxes included) for the year 2021, in accordance with the tendering documents; and

conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance : Budget de fonctionnement 2021

Imputation : 02-762-00-459 « Services extérieurs-Plantation d'arbres »

Contrat : 225 230,28 \$ (taxes incluses)
Dépense: 246 000,00 \$ (taxes incluses)
Crédit : 224 630,79 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source: Operating Budget 2021

Appropriation: 02-762-00-459 "Services extérieurs-Plantation d'arbres"

Contract: \$225,230.28 (taxes included)
Expense: \$246,000.00 (taxes included)
Credit: \$224,630.79

CARRIED UNANIMOUSLY

14. Arrosage des lits de plantation

RÉSOLUTION N° 21-03-11

Objet : Arrosage des lits de plantation

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par le conseiller Jonathan Lang, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 86 950 \$ (taxes incluses) en 2021 pour l'arrosage des lits de plantation, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à la compagnie AMÉNAGEMENT PAYSAGER BEL-VUE, le contrat (C-2021-23) à cette fin, aux prix unitaires soumis, soit au prix total de 79 045,31\$ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

D'imputer cette dépense comme suit :

Provenance : Budget de fonctionnement 2021

Imputation : 02-761-00-459 « Services externes - Travaux horticoles »

Contrat: 79 045,31 \$ (taxes incluses)
Dépense : 86 950 \$
Crédit: 72 178,90 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 21-03-11

Subject : Watering of planting beds

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Jonathan Lang, and resolved:

To authorize an expense of \$86,950 (taxes included) in 2021 for watering planting beds, including as needed all accessory costs;

To award to the company AMÉNAGEMENT PAYSAGER BEL-VUE the contract (C-2021-23) to undertake these works at the unit prices submitted, for the total amount of \$79,045.31 (taxes included), all in accordance with the tendering documents, and;

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source: Operating Budget 2021

Appropriation: 02-761-00-459 » Services externes - Travaux horticoles"

Contract: \$79,045.31 (taxes included)
Expense: \$86,950 (taxes included)
Credits: \$72,178.90

CARRIED UNANIMOUSLY

15. Abattage des arbres publics

RÉSOLUTION N° 21-03-12

Objet : Abattage des arbres publics

Sur proposition de la conseillère Michelle Setlakwe, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 210 027,71 \$ (taxes incluses) en 2021 pour le contrat « Abattage des arbres publics », selon les prix unitaires inscrits au bordereau des prix, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à la compagnie 9187-8447 QUÉBEC INC., le contrat (C-2021-16) à cette fin, aux prix unitaires soumis, soit au prix total de 210 027,71\$ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

D'imputer cette dépense comme suit :

Provenance : Budget de fonctionnement 2021

Imputation : 02-762-00-457 « Services extérieurs - Entretien des arbres »

Contrat : 210 027,71 \$ (taxes incluses)
Crédit : 191 783,36 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 21-03-12

Subject: Removal of public trees

It was moved by Councillor Michelle Setlakwe, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$210,027.71 (taxes included) in 2021 for the contract "Removal of public trees", according to the unit prices listed in the schedule of prices, which included, as needed, all accessory costs;

To award to the company 9187-8447 QUÉBEC INC. the contract (C-2021-16), to undertake this work at the unit prices submitted, for a total amount of \$210,027.71 \$ (taxes included), in accordance with the tendering documents;

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source : Operating Budget 2021

Appropriation : 02-762-00-457 « Services extérieurs - Entretien des arbres »

Contract : \$210,027.71 (taxes included)
Credit : \$191,783.36

CARRIED UNANIMOUSLY

16. Reconstruction de sections de trottoirs et bordures sur différentes rues 2021

RÉSOLUTION N° 21-03-13

Objet : Reconstruction de sections de trottoirs et bordures sur différentes rues 2021

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 380 000 \$ (taxes incluses) dans le cadre du PTI 2021 pour la reconstruction de sections de trottoirs et bordures sur différentes rues, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à la compagnie CONSTRUCTION CAPPÀ INC., le contrat (C-2021-30) à cette fin, aux prix unitaires soumis pour un montant total de 358 348,33 \$ taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat sous réserve de l'approbation du règlement d'emprunt E-2103 par le MAMH;

D'autoriser CONSTRUCTION CAPPÀ INC., d'exécuter des travaux supplémentaires de

RESOLUTION N° 21-03-13

Subject: Reconstruction of sections of sidewalks and curbs of various streets 2021

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$380,000 (taxes included) within the CEP 2021 for the reconstruction of sidewalks and curbs, on miscellaneous streets which includes, as needed, all accessory costs;

To award CONSTRUCTION CAPPÀ INC., the contract (C-2021-30) to undertake these works with the unit prices submitted, for a total of \$358,348.33 taxes included in accordance with the tendering documents for this contract subject to approval of loans by-law E-2103 by the MAMH;

To authorize CONSTRUCTION CAPPÀ INC. to carry out additional sidewalk repair work for the

réparation de trottoirs, selon les prix unitaires soumis et à l'intérieur des budgets disponibles dans le budget d'opération pour les élargissements d'entrées charretières et les réparations pour les coupes de services publics, d'aqueduc et d'égout;

De facturer les citoyens au taux de 445 \$ (taxes incluses) le mètre linéaire de trottoirs reconstruits pour les travaux de reconstruction de sections de trottoir, telles que les entrées charretières, à leur demande;

D'imputer ces dépenses comme suit :

Provenance : Règlement d'emprunt E-2103, amorti sur une période de 25 ans;

Imputation: PTI 2020 - Projet 2021-310-08 « Reconstruction de sections de trottoirs »

Compte budgétaire : 22-300-00-711

Contrat: 358 348,33 \$ (taxes incluses)
Dépense: 380 000 \$ (taxes incluses)
Crédits: 346 990,65 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

unit prices submitted and within the allowable budgets of the operating budget, for the widening of driveway ramps, public utilities, sewer and water cut repairs.

To bill the residents \$445 (taxes included) per linear meter of reconstructed sidewalks for the reconstruction of sidewalk sections, such as driveway ramps, upon their request;

To charge these expenditures as follows:

Source: Loan by-law E-2103, amortized over 25 years;

Appropriation: PTI 2021 - Project 2021-310-08 "Reconstruction de sections de trottoirs"

Budget account: 22-300-00-711

Contract: \$358,348.33 (taxes included)
Expense: \$380,000 (taxes included)
Credit: \$346,990.65

CARRIED UNANIMOUSLY

17. Renouvellement du contrat - Nettoyage du sable dans les aires de jeux

RÉSOLUTION N° 21-03-14

Objet : Renouvellement du contrat - Nettoyage du sable dans les aires de jeux

Sur proposition de la conseillère Michelle Setlakwe, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 23 075 \$ (taxes incluses) en 2021 pour le nettoyage du sable des aires de jeux, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder le renouvellement du contrat C-2019-14 à la compagnie SOLUTIONS MALÉO INC., au prix unitaire soumis (majoré de l'IPC) au montant de 20 976,40 \$ pour la dernière année d'option (2021), le tout conformément aux documents d'appel d'offres;

D'imputer les dépenses associées au contrat comme suit :

Provenance : Budget de fonctionnement 2021

Imputation : 02-761-00-459 - « Services externes - Travaux horticoles »

RESOLUTION N° 21-03-14

Subject: Contract renewal - Sand cleaning in playgrounds

It was moved by Councillor Michelle Setlakwe, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$23,075 (taxes included) in 2021 for sand cleaning of playgrounds, including as needed all accessory costs;

To award the renewal of the contract (C-2019-14) to the company SOLUTIONS MALÉO INC., at the submitted unit price (increased by the CPI) in the amount of \$20,976.40 (taxes included) for the last option year (2021), all in accordance with the tender documents;

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source: Operating Budget 2021

Appropriation: 02-761-00-459 - "Services externes - Travaux horticoles"

Contrat : 20 976,40 \$ (taxes incluses)
Dépense : 23 075 \$
Crédit : 21 070,55 \$

Contract: \$ 20,976.40 (taxes included)
Expense: \$ 23 075
Credit: \$ 21,070.55

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

- 18. Renouveler le contrat pour l'entretien du terrain de soccer naturel dans le parc Danyluk pour 2021.**

RÉSOLUTION N° 21-03-15

RESOLUTION N° 21-03-15

Objet : Renouveler le contrat pour l'entretien du terrain de soccer naturel dans le parc Danyluk pour 2021.

Subject: Renewal of the contract for the maintenance of the natural soccer field in Danyluk Park for 2021.

Sur proposition du conseiller Jonathan Lang, appuyée par la conseillère Michelle Setlakwe, il est résolu :

It was moved by Councillor Jonathan Lang, seconded by Councillor Michelle Setlakwe, and resolved:

D'autoriser une dépense maximale de 16 668.45 \$ (taxes incluses) pour l'entretien du terrain de soccer naturel dans le parc Danyluk (SMI-2020-04);

To authorize a maximum amount of \$16 668.45 (including taxes) for the maintenance of the Danyluk Park natural soccer field (SMI-2020-04).

D'accorder à PELOUSE SANTÉ INC le renouvellement de ce contrat, pour la saison 2021, au prix total soumis de 16 668.45 \$ (taxes incluses) conformément aux documents de soumission;

To award the contract renewal to PELOUSE SANTÉ INC at a total price of \$ 16 668.45 (including taxes) in accordance with the tendering documents prepared for this contract;

D'imputer cette dépense jusqu'à concurrence de 16 668.45 \$ (taxes incluses) aux activités financières de 2021.

To charge this expenditure up to \$ 16 668.45 (including taxes) to the 2021 financial activities.

Services extérieures- Tonte et fertilisation – terrain de soccer numéro d'affectation 02 761 01 448.

« Services extérieures- Tonte et fertilisation – terrain de soccer » Appropriation No. : 02 761 01 448.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

- 19. Renouvellement du contrat de fourniture et livraison de produits de bureau**

RÉSOLUTION N° 21-03-16

RESOLUTION N° 21-03-16

Objet : Renouvellement du contrat de fourniture et livraison de produits de bureau

Subject: Renewal of the contract for the supply and delivery of office products

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

D'autoriser une dépense de 47 354.80 \$ (taxes incluses) pour la fourniture et la livraison de produits de bureau pour la période du 1er avril 2021 au 31 mars 2022, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

To authorize an expenditure taxes included of \$47,354.80 for the supply and delivery of office products for the period of April 1st 2021 to March 31th, 2022, which includes, as needed, all accessory costs;

D'accorder à Hamster, une marque de Novexco inc., le renouvellement du contrat d'approvisionnement (SM-2019-04) pour la fourniture et la livraison de produits de bureau pour la période du 1er avril 2021 au

To award to Hamster, une marque de Novexco inc., the supply contract (SMP-2019-04) renewal for the supply and delivery of office products for the period of April 1st 2021 to March 31th, 2022, with the unit prices submitted,

31 mars 2022, aux prix unitaires soumis indexés selon l'IPC, soit au prix total estimé de 47 354.80 \$ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

D'imputer cette dépense comme suit :

Provenance : Budget de fonctionnement 2021 et 2022.

Imputation :02-xxx-xx-671 « Fourniture de bureau ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

indexed according to CPI, for the total estimated amount of \$47,354.80 (taxes included), in accordance with the tendering documents for this contract;

To charge this expenditure as follow:

Source: Operating Budget 2021 and 2022;

Appropriation: 02-XXX-XX-671 "Fourniture de bureau".

CARRIED UNANIMOUSLY

20. Prolongation du contrat de location, nettoyage et entretien d'uniformes, de chiffons et couvre sièges

RÉSOLUTION N° 21-03-17

Objet : Prolongation du contrat de location, nettoyage et entretien d'uniformes, de chiffons et couvre sièges

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

D'entériner une dépense supplémentaire de 9 000 \$ (taxes incluses) dans le cadre du contrat de location, nettoyage et entretien d'uniformes, de chiffons et couvre sièges pour la période du 1er avril 2020 au 31 mars 2021;

D'autoriser une dépense de 30 000 \$ (taxes incluses) pour la location, nettoyage et entretien d'uniformes, de chiffons et couvre sièges pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à Unifirst Canada Ltée la prolongation du contrat SMI-2018-06 à cette fin pour la période du 1er avril 2021 au 31 mars 2022 aux prix unitaires soumis de l'année 2020-2021, pour un montant maximum de 30 000 \$;

D'imputer cette dépense comme suit:

Provenance: Budget de fonctionnement 2020-2021-2022;

Imputation :02-320-00-651 « Vêtements, chaussures et accessoires ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 21-03-17

Subject: Extension of the contract for leasing, cleaning and upkeep of uniforms, rags and cover seats

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

To ratify an additional expense for the amount of \$9,000 (taxes included), under the contract for the leasing, cleaning and upkeep of uniforms, rags and cover seats for the period of April 1st 2020, to March 31st, 2021;

To authorize an expenditure taxes included of \$30,000 for the period of April 1st 2021, to March 31st 2022, for the rental, cleaning and upkeep of uniforms, rags and cover seats, which includes, as needed, all accessory costs;

To award to Unifirst Canada Ltée. the extension of the contract SMI-2018-06 for the period of April 1st 2021, to March 31st, 2022 at the price submitted of the year 2020-2021, for a maximum amount of \$30,000;

To charge this expenditure as follow:

Source: Operating Budget 2020-2021-2022;

Appropriation: 02-320-00-651 "Clothing, shoes and accessories"

CARRIED UNANIMOUSLY

21. Dépenses supplémentaires - Interventions d'urgence sur le réseau d'égout et d'eau potable - 2020

RÉSOLUTION N° 21-03-18

Objet : Dépenses supplémentaires - Interventions d'urgence sur le réseau d'égout et d'eau potable - 2020

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'autoriser une dépense supplémentaire de 24 867,39 \$ (taxes incluses) pour le contrat « Interventions d'urgence sur le réseau d'égout et d'eau potable - 2020 » comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'autoriser le paiement des sommes requises à LOCATION EXCAVATION LORDBEC INC. pour les travaux supplémentaires dans le cadre du contrat « Interventions d'urgence sur le réseau d'égout et d'eau potable - 2020 » ;

D'imputer cette dépense comme suit :

Provenance: Budget de fonctionnement 2020

Imputation: 02-413-00-444 « Services externes »

Dépense : 24 867.39 \$ (taxes incluses)
Crédit : 22 707.24 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 21-03-18

Subject: Additional expenditure - Emergency response on the sewer and water networks - 2020

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To authorize an additional expense in the amount of \$24,867.39 (taxes included) for the contract - "Emergency response on the sewer and water networks- 2020", which includes, as needed, all accessories costs;

To authorize the payment of the required amounts to LOCATION EXCAVATION LORDBEC INC. for the supplementary work as part of the contract - "Emergency response on the sewer and water networks- 2020" ;

To charge this expenditure as follows:

Source: Operation budget 2020

Appropriation: 02-413-00-444 "External services"

Expense: \$24,867.399 (taxes included)
Credit : \$22,707.24

CARRIED UNANIMOUSLY

22. Dépenses supplémentaires - Interventions d'urgence sur le réseau d'égout et d'eau potable - 2021

RÉSOLUTION N° 21-03-19

Objet : Dépenses supplémentaires - Interventions d'urgence sur le réseau d'égout et d'eau potable - 2021

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'autoriser une dépense supplémentaire de 25 000 \$ (taxes incluses) pour le contrat « Interventions d'urgence sur le réseau d'égout et d'eau potable - 2021 » comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'autoriser le paiement des sommes requises à LOCATION EXCAVATION LORDBEC INC. pour les travaux supplémentaires dans le cadre du contrat C-2021-05 « Interventions d'urgence sur le réseau d'égout et d'eau potable - 2021 » ;

D'imputer cette dépense comme suit :

RESOLUTION N° 21-03-19

Subject: Additional expenditure - Emergency response on the sewer and water networks - 2021

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To authorize an additional expense in the amount of \$25,000 (taxes included) for the contract - "Emergency response on the sewer and water networks- 2021", which includes, as needed, all accessories costs;

To authorize the payment of the required amounts to LOCATION EXCAVATION LORDBEC INC. for the supplementary work as part of the contract C-2021-05 - "Emergency response on the sewer and water networks- 2021";

To charge this expenditure as follows:

Provenance : Budget de fonctionnement 2021

Source: Operation budget 2021

Imputation: 02-413-00-444 « Services externes »

Appropriation: 02-413-00-444 "External services"

Dépense : 25 000 \$ (taxes incluses)
Crédit : 22 828.33 \$

Expense: \$25,000 (taxes included)
Credit: \$22,828.33

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

23. Services professionnels pour le verdissement du secteur Bates - Aménagement du Parc Royal

RÉSOLUTION N° 21-03-20

RESOLUTION N° 21-03-20

Objet : Services professionnels pour le verdissement du secteur Bates - Aménagement du Parc Royal

Subject: Professional services for the Greening of Bates area - Construction of Royal Park

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par la conseillère Michelle Setlakwe, il est résolu :

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Michelle Setlakwe, and resolved:

D'autoriser une dépense de 27 000 \$ (taxes incluses) pour les services professionnels pour le verdissement du secteur Bates par l'aménagement du Parc Royal;

To authorize an expenditure of \$27,000 (taxes included) for professional services for the greening of Bates area by the construction of Royal Park;

D'accorder à GROUPE ELISE BEAUREGARD ET COLLABORATEURS (ELBC) INC. le contrat à cette fin, au prix forfaitaire soumis pour le mandat no.1 et no.2, soit au montant de 21 557.81 \$ (taxes incluses) conformément à l'offre de service;

To award to GROUPE ELISE BEAUREGARD ET COLLABORATEURS (ELBC) INC. the contract for this purpose at the lump-sum price submitted for mandate no.1 and no.2, for a total of \$21,557,81 (taxes included), all in accordance with his offer;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit:

To charge these expenditures as follows:

Imputation: Règlement d'emprunt E-1903, amorti sur une période de 20 ans;

Appropriation: Loan By-Law E-1903, with an amortization period over 20 years;

Projet 2018-310-20 - "Verdissement secteur Bates-Ekers"

Project 2018-310-20 - "Verdissement du secteur Bates/Ekers"

Poste budgétaire 22-300-00-719

Budget account: 22-300-00-719

Contrat : 21 557,81 \$ (taxes incluses)
Dépense: 27 000 \$ (taxes incluses)
Crédits : 24 654.60 \$

Contract: \$21,557.81 (taxes included)
Expense: \$27,000 (taxes included)
Credits: \$24,654.60

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

24. Services professionnels d'un designer multimédia pour la rénovation de la Salle Royalmount pour la Salle de Conseil

RÉSOLUTION N° 21-03-21

Objet : Services professionnels d'un designer multimédia pour la rénovation de la Salle Royalmount pour la Salle de Conseil

Sur proposition du conseiller Jonathan Lang, appuyée par la conseillère Michelle Setlakwe, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 15 000 \$ (taxes incluses) pour les services professionnels d'un designer multimédia pour la rénovation de la Salle Royalmount afin d'accueillir la nouvelle salle du conseil municipal;

D'accorder à PIERRE ANGULAIRE le contrat à cette fin, au prix forfaitaire soumis pour le mandat no.1 à 3, soit au montant de 12 693,24 \$ (taxes incluses) conformément à l'offre de service et sous réserve de l'approbation du MAMH du Règlement d'emprunt E-2101;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit:

Imputation: Règlement d'emprunt E-2101, amorti sur une période de 25 ans;

Projet 2021-100-03 « Rénovation de la salle Royalmount pour salle de conseil »

Compte budgétaire : 22-100-00-761

Contrat : 12 693.24 \$ (taxes incluses)
Dépense: 15 000 \$ (taxes incluses)
Crédits : 13 697 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 21-03-21

Subject: Multimedia Professional services for the renovation of the Royalmount Hall for council's meetings

It was moved by Councillor Jonathan Lang, seconded by Councillor Michelle Setlakwe, and resolved:

To authorize an expenditure of \$15,000 (taxes included) for multimedia professional services for the renovation of the Royalmount Hall for council's meetings;

To award to PIERRE ANGULAIRE the contract for this purpose at the lump-sum price submitted for mandate no.1 to 3, for a total of \$12,693.24 (taxes included), all in accordance with his offer and subject to MAMH approval of Loan By-law E-2101;

To charge these expenditures as follows:

Appropriation: Loan By-Law E-2101, with an amortization period over 25 years;

Project 2021-100-03 "Renovation of the Royalmount room for boardroom"

Budget account: 22-100-00-761

Contract: \$12,693.24 (taxes included)
Expense: \$15,000 (taxes included)
Credits : \$13,697

CARRIED UNANIMOUSLY

25. Système de pondération et d'évaluation pour services professionnels - Aménagement de la dalle-parc

RÉSOLUTION N° 21-03-22

Objet : Système de pondération et d'évaluation pour services professionnels - Aménagement de la dalle-parc

ATTENDU que conformément à l'article 573.1.0.1.2 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q., c. C-19), le conseil municipal doit utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres pour l'octroi de contrats relatifs à la fourniture de services professionnels de plus 50 000 \$;

ATTENDU que la Ville utilisera un système de pondération et d'évaluation des offres dans le cadre du mandat de services professionnels pour l'aménagement de la dalle-parc;

RESOLUTION N° 21-03-22

Subject: Bid weighting and evaluation system for professional services - Development of the slab park.

WHEREAS under section 573.1.0.1.2 of the Cities and Towns Act (C.Q.L.R. c. C-19), where a contract for professional services for more than \$50,000 is to be awarded, Council shall use a bid weighting and evaluating system;

WHEREAS the Town will use a bid weighting and evaluating system for awarding a contract for the professional services for the development of the slab park;

Sur proposition de la conseillère Michelle Setlakwe, appuyée par le conseiller Jonathan Lang, il est résolu :

D'approuver le système de pondération et d'évaluation des offres pour les services professionnels pour l'aménagement de la dalle-parc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

It was moved by Councillor Michelle Setlakwe, seconded by Councillor Jonathan Lang, and resolved:

To approve the bid weighting and evaluating system for the professional services for the development of the slab park.

CARRIED UNANIMOUSLY

26. Système de Pondération et d'évaluation pour services professionnels - Reconstruction de la passerelle Russell

RÉSOLUTION N° 21-03-23

Objet : Système de Pondération et d'évaluation pour services professionnels - Reconstruction de la passerelle Russell

ATTENDU que conformément à l'article 573.1.0.1.2 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q., c. C-19), le conseil municipal doit utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres pour l'octroi de contrats relatifs à la fourniture de services professionnels de plus 50 000 \$;

ATTENDU que la Ville utilisera un système de pondération et d'évaluation des offres dans le cadre du mandat de services professionnels pour la reconstruction de la passerelle Russell

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par la conseillère Michelle Setlakwe, il est résolu :

D'approuver le système de pondération et d'évaluation des offres pour services professionnels pour la reconstruction de passerelle Russell.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 21-03-23

Subject: Bid weighting and evaluation system for professional services - Reconstruction of Russell's footbridge

WHEREAS under section 573.1.0.1.2 of the Cities and Towns Act (C.Q.L.R. c. C-19), where a contract for professional services for more than \$50,000 is to be awarded, Council shall use a bid weighting and evaluating system;

WHEREAS the Town will use a bid weighting and evaluating system for awarding a contract for professional services for the reconstruction of Russell's footbridge;

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Michelle Setlakwe, and resolved:

To approve the bid weighting and evaluating system for professional services for the reconstruction of Russell's footbridge;

CARRIED UNANIMOUSLY

27. Services de laboratoire pour l'année 2021 - Modification de la résolution n°21-02-20

RÉSOLUTION N° 21-03-24

Objet : Services de laboratoire pour l'année 2021 - Modification de la résolution n° 21-02-20

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

D'autoriser la modification de la résolution n°21-02-20, en remplaçant le numéro de contrat initialement établi à C-2021-29 par le numéro de contrat C-2021-31.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 21-03-24

Subject: Laboratory services for the year 2021 - Modification to Resolution no. 21-02-20

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

To authorize the amendment of Resolution No. 21-02-20, replacing the contract number initially set at C-2021-29 by the contract number C-2021-31.

CARRIED UNANIMOUSLY

28. Dérogation mineure pour l'immeuble situé au 5660, rue Ferrier

RÉSOLUTION N° 21-03-25

Objet : Dérogation mineure pour l'immeuble situé au 5660, rue Ferrier

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 5660, rue Ferrier, soit le lot 1 679 002, a soumis une demande de dérogation mineure visant à légaliser, conformément au règlement n° 1312, la marge de recul latérale droite du bâtiment existant à 1,20 mètre empiétant de 0,02 m dans la marge minimale de 1,22 m requise au moment de l'agrandissement en 1989;

ATTENDU QUE suite à des modifications réglementaires subséquentes, la réglementation actuelle prévoit une marge de recul latérale minimale de 1,5 m portant l'empiètement à 0,3 m;

ATTENDU QUE la présente demande de dérogation est rendue nécessaire par l'empiètement de 0,02 m;

ATTENDU QUE l'approbation de cette demande légalisera la marge de recul latérale droite du bâtiment existant à 1,20 mètre mais ne pourra s'appliquer à toute construction subséquente;

ATTENDU QUE conformément au règlement n° 1312 sur les dérogations mineures et après mûre réflexion lors de sa séance du 12 février 2021, le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé d'accepter cette demande de dérogation mineure;

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par le conseiller Jonathan Lang, il est résolu :

D'accepter, conformément au règlement n° 1312 sur les dérogations mineures, de légaliser à 1,20 mètre la marge de recul latérale droite de l'immeuble situé au 5660, rue Ferrier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 21-03-25

Subject: Minor Variance for the property located at 5660 Ferrier Street

WHEREAS the owner of the immovable property located at 5660 Ferrier Street, being lot 1 679 002, has submitted an application for a minor variance to legalize, in accordance with By-law No. 1312, the right-side setback of the existing building at 1.20 meter, encroaching by 0.02 m on the 1.22 m minimum side setback of required at the time of the extension in 1989;

WHEREAS following subsequent by-law modifications, the present by-law specifies a minimum side setback of 1.5 m, thereby bringing the encroachment to 0.3 m;

WHEREAS the present request is necessary due to the 0.02 m encroachment;

WHEREAS the approval of this application would legalize the right side setback of the existing building at 1.20 meter but cannot apply to any future additions;

WHEREAS in accordance with Minor Variance By-law No. 1312 and after due deliberation at its meeting held on February 12th, 2021, the Planning Advisory Committee recommended that the said application for a minor variance be accepted;

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Jonathan Lang, and resolved:

To accept, under Minor Variance By-law No. 1312, to legalize at 1.20 meter the right-side setback of the property at 5660 Ferrier Street.

CARRIED UNANIMOUSLY

29. Dérogation mineure pour l'immeuble situé au 75, chemin Strathcona

RÉSOLUTION N° 21-03-26

Objet : Dérogation mineure pour l'immeuble situé au 75, chemin Strathcona

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 75, chemin Strathcona, soit le lot 1 681 638, a soumis une demande de dérogation mineure visant à légaliser, conformément au règlement n° 1312, la marge de recul latérale droite du bâtiment existant à 1,90 mètre, empiétant de 0,08 m dans la marge minimale de

RESOLUTION N° 21-03-26

Subject: Minor Variance for the property located at 75, Strathcona Road

WHEREAS the owner of the immovable property located at 75 Strathcona Road, being lot 1 681 638, has submitted an application for a minor variance to legalize, in accordance with By-law No. 1312, the right-side setback of the existing building at 1.90 m, encroaching by 0.08 m on the

1,98 mètre requise au moment de la construction en 1951;

ATTENDU QUE suite à des modifications réglementaires subséquentes, la réglementation actuelle prévoit une marge de recul latérale minimale de 2,3 m portant l'empiètement à 0,4 m;

ATTENDU QUE la présente demande de dérogation est rendue nécessaire par l'empiètement de 0,08 m;

ATTENDU QUE l'approbation de cette demande légalisera la marge de recul latérale droite du bâtiment existant à 1,90 mètre mais ne pourra s'appliquer à toute construction subséquente;

ATTENDU QUE conformément au règlement n° 1312 sur les dérogations mineures et après mûre réflexion lors de sa séance du 12 février 2021, le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé d'accepter cette demande de dérogation mineure;

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

D'accepter, conformément au règlement n° 1312 sur les dérogations mineures, de légaliser à 1,90 mètre la marge de recul latérale droite de l'immeuble situé au 75, chemin Strathcona.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1,98 m minimum setback required at time of construction in 1951;

WHEREAS following subsequent by-law modifications, the present by-law specifies a minimum side setback of 2.3 m, thereby bringing the encroachment to 0.4 m;

WHEREAS the present request is necessary due to the 0.08 m encroachment;

WHEREAS the approval of this application would legalize the right-side setback of the existing building at 1.90 meter but cannot apply to any future construction;

WHEREAS in accordance with Minor Variance By-law No. 1312 and after due deliberation at its meeting held on February 12th, 2021, the Planning Advisory Committee recommended that the said application for a minor variance be accepted;

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

To accept, under Minor Variance By-law No. 1312, to legalize at 1.90 meter the right-side setback of the property at 75 Strathcona Road.

CARRIED UNANIMOUSLY

30. Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme

RÉSOLUTION N° 21-03-27

Objet : Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet unanimement d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 26 février 2021:

260 Strathcona pour « Nouvelle construction » sous la réserve suivante :

- Soumettre des photos- exemples d'autres maisons;
- Soumettre l'échantillon de bois;
- Réaliser un « mock-up » de la brique et de la pierre proposées pour une approbation finale des matériaux.

RESOLUTION N° 21-03-27

Subject : CCU recommendations

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

TO APPROVE the PIIA plans that have been the subject of a unanimously favorable recommendation from the CCU at its virtual meeting held on February 26, 2021:

260 Strathcona for "New construction " subject to the following:

- Submit photos of other homes as examples;
- Submit the wood sample;
- Prepare a "mock-up" of the proposed brick and stone for final approval of the materials.

33 Kenaston pour : A) « Terrasse et banc »;

90 Fernlea pour « Panneau d'échantillons »;

111 Lazard pour « Réfection de la façade avant » sous les réserves suivantes :

- L'option de couleur #3 (minerai de fer) est retenue.
- Peindre la jupe de la fenêtre en baie en beige tel que les fenêtres existantes.

176 Lockhart pour « Remplacement des fenêtres » sous les réserves suivantes :

- Les fenêtres au 2e étage en façade avant devront être ouvrantes pour avoir la même épaisseur de meneaux.
- Les fenêtres au rez-de-chaussée en façade avant devront être fixes et composées des meneaux verticaux plus larges tel que les dessins d'origine.

240 Appin pour « Pergola »;

336 Ellerton pour « Pergola »;

336 Leacross pour « Terrasse »;

560 Mitchell pour « Agrandissement et réfection des façades » sous les réserves suivantes :

- Soumettre plusieurs photos de la brique proposée contre la brique existante.
- Réaliser un « mock-up » de la brique proposée pour une approbation finale des matériaux.

592 Berwick pour « Agrandissement » sous la réserve suivante :

- La fenêtre au-dessus du garage et les fenêtres latérales devront être de la même largeur et composées de chandelles tel que la fenêtre du rez-de-chaussée en façade avant.

935 St-Clare pour « Marquise et porte d'entrée » sous les réserves suivantes :

- Fournir des dessins à l'échelle.
- Le toit de la marquise devra être détaillé tel que le toit de la fenêtre en baie.
- Réduire l'épaisseur du fascia de la marquise.
- Retirer la base des colonnes en brique.
- La porte d'entrée est recevable.

33 Kenaston for A): "Deck and bench";

90 Fernlea for "Sample board";

111 Lazard for "Front façade renovation" subject to the following:

- Color option # 3 (iron ore) is chosen.
- Painting the skirt of the bay window in beige such as the existing windows.

176 Lockhart for "Replacing the windows" subject to the following:

- The 2nd floor windows on the front facade to be openable with be the same thickness of mullions.
- Ground floor windows on the front façade must be fixed and made up of wider vertical mullions as on the original drawings.

240 Appin for "Pergola";

336 Ellerton for "Pergola";

336, Leacross for "Deck";

560 Mitchell for "Addition and facades' renovation" subject to the followings:

- Submit multiple photos of the proposed brick against the existing brick.
- Prepare a "mock-up" of the proposed brick for final approval of the materials.

592 Berwick for "Addition" subject to the following:

- The window above the garage and the side windows to be of the same width and made up of candles such as the ground floor window to the front façade.

935 St-Clare for "Canopy and front door" subject to the followings:

- Provide drawings to scale.
- The roof of the canopy to be detailed such as the roof of the bay window.
- Reduce the thickness of the awning's fascia.
- Remove the base of the brick columns.
- The front door is acceptable.

1400 Dunvagen pour « Galerie »;

1660 Norway pour « Réfection des façades » sous les réserves suivantes :

- L'option de couleur « Hudson Slate 5C2 » de GENTEK pour le revêtement métallique est retenue.

- Peindre les fascias de la même couleur que le revêtement métallique.

2990 Graham pour « Échantillons »;

Il est suggéré de choisir une couleur d'acrylique d'un ton plus clair.

D'APPROUVER (malgré les derniers commentaires du CCU de revoir le projet) les plans pour le 65 Vivian « Réfection des façades » sous les réserves suivantes :

- Le carrelage extérieur des fenêtres devra être maintenu tel qu'existant;

- Les moulures sur le mur de façade devront respecter celles originales et être montrées sur les plans.

DE REFUSER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet unanimement d'une recommandation non favorable du CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 26 février 2021:

33 Kenaston pour : B) « Écran et toit »; Non favorable pour les raisons suivantes :

- La façade extérieure de l'écran devra avoir la même finition qu'à l'intérieur.

- La toiture est trop imposante. À retirer.

- L'implantation de la zone BBQ ne respecte pas le règlement de zonage en vigueur. À retirer.

116 Trenton pour « Agrandissement et réfection des façades »; Non favorable pour les raisons suivantes :

- Les membres du comité maintiennent les commentaires émis le 12 février 2021.

- L'agrandissement proposé ne s'intègre pas dans son voisinage.

- Retravailler la volumétrie.

- L'option du toit plat n'est pas recevable.

- L'option de revêtement #2 en bois est préférée.

- La porte d'entrée proposée a un style trop commercial et ne s'agence pas à la maison existante.

- GENTEK's "Hudson Slate 5C2" color option for the metallic coating is chosen.

- Painting the fascia the same color as the metallic coating.

2990 Graham for "Samples";

It is suggested to choose a lighter shade of acrylic color.

TO APPROVE the plans for 65 Vivian for "Facade renovation" (despite the last comments of the CCU to review the project) subject to the followings:

- The exterior tiling of the windows to be kept as existing;

- Moldings on the front wall to respect the original ones and be shown on the plans.

TO REFUSE the PIIA plans that have been the subject of a unanimous non-favorable recommendation of the CCU at its virtual meeting held on February 26, 2021:

33 Kenaston for B): "Screen and roof"; Non favorable for the following reasons:

- The exterior face of the screen should have the same finish as the interior's

- The roof is too massive. To be removed.

- The location of the BBQ area does not comply with the zoning by-law in force. To be removed.

116 Trenton for "Addition and facade renovations"; Non-favorable for the following reasons:

- Committee members maintain the comments made on February 12, 2021.

- The proposed addition does not fit into the neighborhood.

- Rework the volumetry.

- The flat roof option is not receivable

- Wood siding option # 2 is preferred.

- The proposed front door is too commercial in style and does not match the existing house.

- La palette de couleur sélectionnée est trop foncée.

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet unanimement d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 12 mars 2021:

220 Brookfield pour « Modification du permis émis - fenêtres »;

245 Kindersley pour « Modification de l'acrylique » sous les réserves suivantes :

- Le système ADEX-DIREX sans isolant est recevable pour les murs avant et latéraux;

- Le système ADEX-RS avec isolant est recevable pour le mur arrière et les plans révisés devront démontrer la présence d'appuis de fenêtres avec la même projection que les appuis existants.

367 Rockland pour « Remplacement de fenêtres au sous-sol »;

479 Walpole pour « Remplacement du bardeau de toit »;

521 Algonquin pour « Réfection des façades et terrasse »;

524 Stanstead pour « Agrandissement et réfection des façades » sous les réserves suivantes :

- Fournir un panneau d'échantillons complet (briques, couleur de fenêtres, panneaux métalliques, toiture en acier, bardeaux de toit, etc.) avec une couleur différente que celle proposée car il y a trop de contrastes de couleurs.

2955 Graham pour « Modification du permis émis – fenêtres »;

5441 Royalmount pour « Affichage »;

33 Kenaston (B) pour « Écran et toit »;

220 Surrey pour « Terrasse »;

461 Stanstead pour « Modification du permis émis – échantillons » sous la réserve suivante:

- Déposer un panneau d'échantillons complet et un rendu 3D en couleur pour l'approbation des échantillons. Le projet avec la couleur telle que proposée n'est pas recevable. Il est préférable de conserver des teintes brunâtres pour la toiture et les fenêtres.

581 Stanstead pour « Agrandissement et terrasse »;

- The selected color palette is too dark.

TO APPROVE the PIIA plans that have been the subject of a unanimously favorable recommendation from the CCU at its virtual meeting held on March 12, 2021:

220 Brookfield for "Modification to issued permit - windows";

245 Kindersley for "Acrylic modification ", subject to the following:

- The ADEX-DIREX system without insulation is receivable for front and side walls;

- The ADEX-RS system with insulation is receivable for the rear wall and the revised plans must show the presence of window sills with the same projection as the existing sills.

367 Rockland for "Replacing windows to the basement";

479 Walpole for "Replacing the roof shingles";

521 Algonquin for "Renovating the facades and deck";

524 Stanstead for "Addition and facades' renovations" subject to the following:

- Provide a complete sample board (bricks, windows' color, metal panels, steel roofing, roof shingles, etc.) with a different color than the one proposed because there are too many color contrasts.

2955 Graham for "Modification to issued permit - windows";

5441 Royalmount for "Sign";

33 Kenaston (B) for Screen and roof";

220 Surrey for "Deck";

461 Stanstead for " Modification to the issued permit - samples", subject to the following:

- Submit a full sample board and a full color 3D rendering for samples' approval. The project with the color as proposed is not receivable. Keeping brownish tones for the roof and windows is preferable.

581 Stanstead for "Addition and deck";

900 Marlboro pour « Remplacement de la fenêtre avant »;

5500 Paré pour « Affichage »;

357 Stanstead pour « Remplacement des portes et fenêtres » sous la réserve suivante :

- La fenêtre du salon devra être composée de quatre fenêtres ainsi que de deux chandelles de 6" de large. Des plans révisés devront être déposés au Service.

1060 Dunraven pour « Agrandissement »; Sous la réserve suivante :

- Le requérant devra démontrer que la nouvelle proposition de la toiture de l'agrandissement à l'arrière (avec une légère pente) est possible et réalisable car des problèmes de toiture risquent d'apparaître. Des plans scellés devront être déposés à cet effet;

- Sinon, le requérant devra réaliser l'agrandissement tel que la proposition du 29 janvier dernier.

DE REFUSER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet unanimement d'une recommandation non-favorable du CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 12 mars 2021:

334 Lazard pour « Auvent sur la façade arrière »; non favorable pour les raisons suivantes :

- L'auvent proposé manque d'intégration de par ses matériaux et sa couleur.

- La solidité de la structure avec le poids de la neige est questionnable.

318 Portland pour « Modification du permis émis - échantillons »; non-favorable pour les raisons suivantes :

- La nouvelle proposition ne s'intègre pas au niveau des couleurs. Autrement, changer la toiture pour s'agencer aux teintes de gris et présenter un gris plus léger que la couleur « Charbon 523 » de GENTEK. Soumettre un rendu couleur et des photos des échantillons contre les revêtements de la maison à conserver. Déposer les échantillons au service.

Sinon, il est toujours possible:

- De conserver la couleur des matériaux telle qu'approuvée par le CCU le 5 juin 2020.

583 Lazard pour « Réfection des façades »; on favorable pour les raisons suivantes :

900 Marlboro for "replacing the front window";

5500 Paré for "Sign";

357 Stanstead for "Replacing doors and windows" subject to the following:

-The living room window shall consist of four windows plus two 6 "wide candles. Revised plans must be submitted to the Service.

1060 Dunraven for "Addition"; Subject to the following:

- The applicant will have to demonstrate that the new roof proposal for the rear addition (with a slight slope) is possible and achievable because roofing problems might occur. Sealed plans to be deposited for this purpose;

- Otherwise, the applicant will have to carry out the addition as per January 29 proposal.

TO REFUSE the PIIA plans that have been the subject of a unanimous non-favorable recommendation of the CCU at its virtual meeting held on March 12, 2021

334 Lazard for "Awning to the rear facade"; Non-favorable for the following reasons:

-The proposed awning lacks integration due to its materials and color.

- The resistance of the structure with the weight of the snow is questionable.

318 Portland for "Modification to the issued permit - samples"; Non -favorable for the following reasons:

- The new proposal does not marry the colors. Otherwise, changing the roof to match the shades of gray and presenting a lighter gray than GENTEK's "Charcoal 523" color. Submit a color rendering and photos of the samples against the sidings of the house to be maintained. Dropping the samples to the department.

Otherwise, it is always possible:

- To keep the color of the materials as approved by the CCU on June 5, 2020.

583 Lazard for "Facades' renovations"; Non favorable for the following reasons:

- Le rez-de-chaussée et le 2e étage ne parlent pas le même langage architectural, le 2e étage semble dénudé et manque de détails;

- Des appuis devront être ajoutés pour l'ensemble des fenêtres.

- Dans son ensemble le projet manque de détails architecturaux, de finition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- The ground floor and the 2nd floor do not speak the same architectural language, the 2nd floor seems bare and lacks details;

- Sills should be added for all windows.

- As a whole the project lacks architectural details, finishings.

CARRIED UNANIMOUSLY

31. Rapport sur les décisions prises et orientations du conseil au conseil d'agglomération

RÉSOLUTION N° 21-03-28

Objet : Rapport sur les décisions prises et orientations du conseil au conseil d'agglomération

ATTENDU QUE le maire de la Ville doit exposer la position qu'il entend prendre sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 25 mars 2021 et discuter de celle-ci avec les autres membres présents afin d'adopter une résolution établissant l'orientation du conseil conformément à l'article 61 (2o) de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (R.L.R.Q., chapitre E-20.001);

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

De mandater le maire, ou son représentant, à assister à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 25 mars 2021 afin de prendre toutes les décisions qu'il jugera appropriées sur les dossiers présentés à cette séance en se basant sur l'information qui y sera fournie et ce, dans l'intérêt supérieur de la Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 21-03-28

Subject: Report on Decisions rendered and orientations of Council at the Agglomeration Council meeting

WHEREAS the Mayor must set out the position that he intends to take on the matters on the agenda of the March 25, 2021 regular sitting of the Urban Agglomeration Council and discuss that position with the other members present in order to adopt a resolution establishing the council's stance in accordance with section 61 (2°) of an Act Respecting the Exercise of Certain Municipal Powers in Certain Urban Agglomerations (C.Q.L.R, chapter E-20.001);

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To authorize the Mayor, or his representative, to attend the March 25, 2021 agglomeration council regular meeting in order to make any decisions he deems appropriate regarding the matters presented at this meeting based on the information provided during this meeting and in the best interests of the Town of Mount Royal.

CARRIED UNANIMOUSLY

32. Affaires diverses

Aucun sujet n'est traité.

33. Période de questions du public

Aucune question n'est posée lors de la seconde période de questions.

34. Levée de la séance

RÉSOLUTION N° 21-03-29

Objet : Levée de la séance

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

De lever la séance à 20h36.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le maire,

(s) Philippe Roy

Philippe Roy

RESOLUTION NO. 21-03-29

Subject: Closing of Meeting

WHEREAS all subjects on the Agenda are exhausted;

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To close meeting at 20:36

CARRIED UNANIMOUSLY

Le greffier,

(s) Alexandre Verdy

Alexandre Verdy